

Sur le site Internet de la Ville, retrouvez toutes les informations utiles (coupons d'inscription, modèle de courrier de demande de reports, tarifs, planning, activités).

> www.carrieres-sur-seine.fr > famille > accueils de loisirs



Les Pierrots

(2 ans et demi à 6 ans)

10 rue Louis-Gandillet 101 39 14 28 28

clsh.pierrots@carrieres-sur-seine.fr



Les Plants de Catelaine

(6 à 12 ans)

9 rue Éric-Tabarly **L** 01 61 04 47 82

clsh.plantscatelaine@carrieres-sur-seine.fr





Accueils de loisirs

Inscriptions vacances scolaires 2024/2025











Conditions d'accès et horaires



Au préalable de l'inscription de votre ou vos enfant(s), vous devez avoir constitué un dossier et établi votre quotient familial. En cas d'absence de dossier, aucun accès aux services d'accueils de loisirs ne sera possible.

- L'accès aux accueils de loisirs est ouvert à tous les enfants inscrits dans une école élémentaire (6 à 12 ans) ou maternelle (2 ans et demi à 6 ans) de Carrières-sur-Seine.
- Les Plants de Catelaine sont réservés aux enfants inscrits en élémentaire et Les Pierrots aux enfants inscrits en maternelle.
- Un enfant carrillon scolarisé hors commune peut fréquenter les accueils de loisirs.
- Un enfant demeurant hors commune scolarisé par dérogation à Carrières-sur-Seine peut fréquenter les accueils de loisirs mais sera facturé au tarif exceptionnel.
- L'accueil à la demi-journée est uniquement proposé <u>les mercredis en période scolaire</u> (voir ci-dessous).

Les accueils de loisirs sont ouverts pendant les vacances et les mercredis de 8h à 18h30. L'accueil des enfants se fait entre 8h et 9h et leur départ entre 16h30 et 18h30.

Inscriptions

Durant les vacances scolaires

3 modes d'inscription (avant la date limite cf. tableaux ci-contre) :

- En ligne, via l'Espace famille sur le site Internet de la Ville (paiement par carte bancaire).
- Auprès du Pôle éducation (contact ci-dessous).
- Par correspondance (envoyez à l'adresse le coupon réponse de la fiche d'inscription et le règlement par chèque) cf. fiche d'inscription.

Passées les dates limites d'inscription via l'Espace famille et auprès du Pôle éducation, vous devrez vous adresser à l'accueil de loisirs concerné (adresses mails page 4).

Les mercredis

Les familles doivent réserver en ligne via l'Espace famille <u>ou</u> auprès du Pôle éducation **au plus tard 5 jours** avant les dates souhaitées.

Accueils de loisirs :

Journée complète : 8h-18h30 ou
Matinée avec repas : 8h-13h30 ou

• Après-midi sans repas : 13h30-18h30

Passées les dates limites de réservations (ci-contre), aucune place ne pourra être attribuée. Pour tout renseignement complémentaire, les agents du service se tiennent à votre disposition.

Toussaint 2024

Date limite d'inscription jusqu'au vendredi 4 octobre 2024 via l'espace citoyens, par courrier ou au Service des Affaires Scolaires

21-22-23-24-25 octobre 28-29-30-31 octobre

Demande de remboursement jusqu'au vendredi 4 octobre 2024*

Noël 2024

Date limite d'inscription jusqu'au vendredi 6 décembre 2024 via l'espace citoyens, par courrier ou au Service des Affaires Scolaires

23-24-26-27-30-31 décembre

02-03 janvier

Demande de remboursement jusqu'au vendredi 6 décembre 2024*

Hiver 2025

Date limite d'inscription jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 via l'espace citoyens, par courrier ou au Service des Affaires Scolaires

17-18-19-20-21 février 24-25-26-27-28 février

Demande de remboursement jusqu'au vendredi 31 janvier 2025*

Printemps 2025

Date limite d'inscription jusqu'au vendredi 28 mars 2025 via l'espace citoyens, par courrier ou au Service des Affaires Scolaires

14-15-16-17-18 avril 21-22-23-24-25 avril

Demande de remboursement jusqu'au vendredi 28 mars 2025*

Juillet 2025

Date limite d'inscription jusqu'au vendredi 20 juin 2025 via l'espace citoyens, par courrier ou au Service des Affaires Scolaires

07-08-09-10-11 juillet 15-16-17-18 juillet 21-22-23-24-25-28-29-30-31 juillet

Demande de remboursement jusqu'au vendredi 20 juin 2025*

Août 2025

Date limite d'inscription jusqu'au vendredi 20 juin 2025 via l'espace citoyens, par courrier ou au Service des Affaires Scolaires 01-04-05-06-07-08 août 11-12-13-14 août 18-19-20-21-22 août 25-26-27-28-29 août

Demande de remboursement jusqu'au vendredi 20 juin 2025*

* Demande de remboursement à faire par mail à l'adresse ci-dessous



01 30 86 89 45 ou 42



sej@carrieres-sur-seine.fr



Pôle éducation

1, rue Victor-Hugo - BP 59 - 78421 Carrières-sur-Seine Cedex